Envoyé en préfecture le 28/03/2024
Reçu en préfecture le 28/03/2024
Publié le
ID : 039-200090579-20240326-B_007_2024-DE

TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ
BUREAU COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°B_007_2024

SÉANCE DU 26 mars 2024

Nombre de Membres
En exercice : 29
Titulaires présents : 25
Pouvoirs : 4

Date de convocation :
20/03/2024
Date d'affichage :
28/03/2024

Votants :	29	Pour :	29	Contre :	0	Abstentions :	0

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au pôle d'Arinthod, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :
BENIER-ROLLET Claude ; BUCHOT Jean-Yves ; CASSABOIS Yannick ; DALLOZ Jean-Charles ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; LONG Grégoire ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; STEYAERT Frank ; BLASER Michel ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; GERMAIN Christophe ; GRAS Françoise ; GUERIN Jean Luc ; MOREL-BAILLY Hélène ; RETORD Dominique ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine.

Excusés ayant donné pouvoir : BELPERRON Pierre-Rémy (représenté par PROST Philippe) ; MOREL Denis (représenté par Grégoire LONG) ; CHATOT Patrick (représenté par DUTHION Jean-Paul) ; REVOL Hervé (représenté par ROUX Nathalie).

Objet : MARCHES PUBLICS - Marché de travaux de reconstruction du chalet du Pont de la Pyle – Avenant 3 – Lot 1

Rapporteur : BUCHOT Jean-Yves

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

L'entreprise SAS La Petite Entreprise est attributaire d'un marché de travaux d'un montant de 73 949,36€ HT.

En cours de chantier, des adaptations du plan du parking ont été rendus nécessaires, en lien avec la sécurisation des accès sur la route départementale. Ces modifications ont engendré une augmentation du volume des travaux sur certains postes (canalisations, bordures...). En outre, le volume du séparateur de graisses a été augmenté pour correspondre à l'activité du restaurant.

Le montant de ces travaux non prévus s'élève à 4739,90 € HT.

Ces modifications sont rendues nécessaires par des circonstances qui n'étaient pas prévisibles à la signature du marché initial, par conséquent et en référence aux articles L2194-1 et R2194-8 du code de la commande publique, il est proposé de signer l'avenant n°3 au marché.

Envoyé en préfecture le 28/03/2024
Reçu en préfecture le 28/03/2024
Publié le
ID : 039-200090579-20240326-B_007_2024-DE

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER la modification du marché telle que figurant dans le projet d'avenant n°3 pour un montant de 4739,90 € HT.

D'AUTORISER le président à signer le projet d'avenant correspondant ci-annexé.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 23.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,

Le Président

Terre d'Émeraude Communauté
39 (Jura)